

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

OBJET : Evénements de Noel O Primeur Arbois

Le Maire de la Ville d'ARBOIS,

Vu le Code Général des Collectivités Locales

Vu le Code la Route,

CONSIDERANT que pour permettre le bon déroulement de l'évènement de Noël organisé par le primeur d'Arbois il est nécessaire de réglementer provisoirement le stationnement.

ARRETE

Article 1er: Le demandeur est autorisé d'occuper le trottoir au devant du numéro 13 rue de l'hôtel de ville le :

Le samedi 21 décembre 2024 de 09h00 à 18h00

Article N° 2: le demandeur s'engage à laisser la circulation des piétons sur le trottoir et à baliser sa manifestation.

ARTICLE N°3: La Police Municipale, La Gendarmerie Nationale, seront chargées de faire respecter les dispositions du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- Gendarmerie Nationale
- La Police Municipale,
- Les Services Techniques.

ARBOIS, le 15 novembre 2024

Mme La Maire

Valérie DEPIERRE

